

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2024	TARIFS 2025	DATE D'EFFET	ACTE
LUDOTHEQUE				A compter du 01/01/2025	Délibération n° I-15 du 16 décembre 2024
<i>Tarif Cholet Agglomération = Adhérents domiciliés dans l'une des communes de Cholet Agglomération</i>					
<i>Tarif hors Cholet Agglomération = Adhérents domiciliés à l'extérieur de Cholet Agglomération</i>					
Les présents tarifs demeurent applicables tant qu'ils n'ont pas été modifiés ou supprimés					
<u>DROITS D'INSCRIPTION POUR LE PRET ET LE JEU SUR PLACE</u>					
Abonnement Individuels					
L'abonnement individuel permet d'emprunter un jeu principal, un jeu bonus. L'abonnement permet aussi de venir jouer dans les espaces ludiques de la ludothèque pour l'abonné et ses accompagnants. Pour les assistants maternels et familiaux l'abonnement permet d'emprunter 2 jeux et un bonus.					
Habitants du territoire de moins de 18 ans ou étudiants ou demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées (Tarif Cholet Agglomération)	p/an/personne	10,00 €	10,00 €		
Habitants du territoire de plus de 18 ans (Tarif Cholet Agglomération)	p/an/personne	22,00 €	22,00 €		
Habitants extérieurs de moins de 18 ans ou étudiants ou demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées (Tarif hors Cholet Agglomération)	p/an/personne	25,00 €	25,00 €		
Habitants extérieurs de plus de 18 ans (Tarif hors Cholet Agglomération)	p/an/personne	45,00 €	45,00 €		
<u>Ticket de jeu sur place</u>					
Ce ticket de jeu permet de venir jouer sur place sans carte d'abonnement					
Jeu sur place ponctuel à la demi-journée	p/famille	5,00 €	5,00 €		
Abonnement Personnes Morales					
L'abonnement permet aux associations d'emprunter 5 jeux (parmi les jeux principaux ou les bonus)					
Associations et organismes divers du territoire (Tarif Cholet Agglomération)	p/an/organisme	40,00 €	40,00 €		
Associations et organismes extérieurs (Tarif hors Cholet Agglomération)	p/an/organisme	80,00 €	80,00 €		
Jeu supplémentaire pour les associations					
L'option « jeu supplémentaire » permet aux associations qui le souhaiteraient, d'emprunter jusqu'à 5 jeux supplémentaires, en plus des 5 jeux attribués par la carte d'adhésion. Un forfait de 2 € par jeu est alors appliqué (limité à 2 fois dans l'année).					
Forfait « jeu supplémentaire »	P/jeu	2,00 €	2,00 €		

Exonérations					
Les détenteurs d'un " passeport nouvel arrivant " distribué par la commune de Cholet			gratuit	gratuit	
Les services communautaires et communes du territoire			gratuit	gratuit	
Les centres sociaux de Cholet Agglomération ainsi que les associations ayant signé une convention avec la Ludothèque			gratuit	gratuit	
Les étudiants en stage à la Ludothèque			gratuit	gratuit	
Amendes					
Retard 1er rappel (10 jours)		forfait	3,00 €	3,00 €	
Retard 2ème rappel (21 jours)		forfait	5,00 €	5,00 €	
Retard 3ème rappel (30 jours)		forfait	6,00 €	6,00 €	
Remboursement forfaitaire si jeu non rendu + prix du jeu		forfait	30,00 €	30,00 €	
Amendes pour détérioration					
Pièce perdue, jeu légèrement abîmé, contenant détérioré		forfait	3,00 €	3,00 €	
Jeu abîmé		forfait à l'unité	15,00 €	15,00 €	
Un jeu complètement détérioré est facturé au prix du neuf					